



## Formation : Comptabilité en CAE

### Public :

Les comptables et gestionnaires de CAE

### Prérequis :

Nécessite d'avoir de bonnes connaissances comptables et une pratique régulière de la tenue de la comptabilité.

### Objectifs :

Former les comptables aux particularités des CAE et à organiser les traitements réguliers et périodiques.

### Contenu :

Pratiques comptables en CAE :

Principes comptables et principales écritures propres aux CAE

La saisie analytique et le contrôle des équilibres

La gestion des comptes de tiers :

Clients et fournisseurs

Capital - Frais à Payer - Comptes courants

Échanges internes et répartitions des charges

La trésorerie analytique

Le financement des activités

Les traitements mensuels

Point sur les traitements réguliers (contribution - répartition d'assurance - TVA - règlements des caisses sociales...) et organisation

Clôture d'activités sorties

Ce qu'il faut faire, avec quels outils

Clôture d'exercice en CAE

Règles et outils

### Intervenant :

Henri Cachau, ancien Délégué Général de l'association Copéa - Codirecteur général de la SCIC Louty.

Co créateur de la solution de gestion Louty.net

### Organisation

Lundi 11 juin 2018

Horaire : 9h30 -17h30 - soit 1 journée de 7 heures de formation

Lieu : 88 rue Anatole France, GRENOBLE

### Coût de la formation :

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

**Prix de vente** : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

**Prix de vente** : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

**Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.**

**Organisme référencé dans le Datadock**

Une convention de formation sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée. Faute de 5 inscrit-es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

Les jours d'absence ne seront déduits qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée les journées retenues seront facturées.

Si la convention spécifie une facturation directement à l'organisme de financement de l'employeur, ces journées d'absence seront facturées à l'employeur.

### Renseignements et inscription :

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre  
secretariat@copea.fr.

Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) pserra@alteractifs.org

### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.